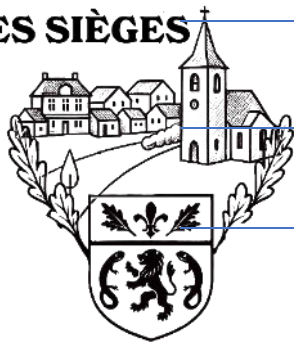


LES SIÈGES**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
CONSEIL MUNICIPAL
LES SIÈGES
SÉANCE DU 21 Avril 2026
CONVOCATION DU 17 Avril 2026
PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MARANDEL Hervé, Maire.

Sont présents : Mme HARDY Marie-Line, M. PADOVAN Philippe, maires-adjoints, M. LEHMANN Jean-Yves, Mme CANESTRARO Jocelyne, M. CHEVALIER Philippe, Mme LOUET Christine, M. GOURREAU Fabrice, M. CALLEWAERT Anthony, Mme LAMARRE Aurore, Mme BONNARD Ophélie, conseillers.

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur **CALLEWAERT Anthony** élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour étant le suivant :

- Approbation du procès-verbal en date du 31 mars 2026,
- Délibération autorisant le maire à signer toutes les conventions financières concernant le règlement financier du SDEY,
- Devis de prévention et de régulation des nuisibles,
- Déclassement du chemin n°41 du domaine public en domaine privé,
- Aménagement de l'aire de jeux,
- Devis pour un rideau afin de séparer la salle des fêtes,
- Convention de mutualisation CCVPO,
- Demande de subvention association Amicale Siégeoise,
- Convention avec l'ANTAI pour la mise en œuvre du procès-verbal électronique (PVe),
- Tarification location salle des fêtes,

- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 19 heures.

*** Approbation du procès-verbal en date du 31 mars 2026**

Le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2026 a été approuvé à l'unanimité.

2026-35. **Délibération autorisant le maire à signer toutes les conventions financières concernant le règlement financier du SDEY**

7.10 – Divers

**TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LES SIEGES
PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

M. Le Maire rappelle que la commune de Les sièges a délibéré le 07 décembre 2016 (délibération N°2016-101) pour transférer la compétence éclairage public au SDEY.

Il rappelle que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne (SDEY) est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE) dans l'Yonne.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les TRAVAUX sur le territoire de la commune de Les Sièges, font l'objet de conventions qui définissent les répartitions financières.

Les règles de la comptabilité publique, au travers de l'instruction M57 prévoient que l'engagement de l'organisme public doit rester dans la limite des autorisations budgétaires données par l'assemblée et demeurer subordonné aux autorisations, avis et visas prévus par les lois et règlements propres à chaque catégorie d'organisme public.

Chaque projet fait l'objet d'une convention sur laquelle figurent les pourcentages en fonction de la nature des travaux.

M. Le Maire propose :

D'accepter de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont inscrits dans le règlement financier du SDEY en vigueur à la date de signature de la convention.

De l'autoriser à signer toutes les conventions financières concernant les TRAVAUX de toute nature sur le territoire de la commune de Les Sièges, lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas ...€

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vu les délibérations citées ci-dessus,

Vu les délibérations du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne en date du 19 décembre 2023 portant règlement financier 2024,

Après avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention,
- **ACCEPTE** de contractualiser dans les conditions exposées dans le règlement financier,
- **ACCEPTE** que les participations soient versées au SDEY dans les conditions décrites au règlement financier, notamment à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document afférent aux travaux, en particulier toutes les conventions financières concernant LES TRAVAUX sur le territoire de la commune de Les Sièges lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas **3 000€**.
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

2026-36. Devis de prévention et de régulation des nuisibles**7.10 – Divers**

Monsieur le maire expose au conseil municipal, le devis de **l'entreprise 4D n° 2026-07** pour un montant de **3 110€ TTC par an**, pour la prévention et de régulation des nuisibles sur les bâtiments et espaces communaux.

Fréquence des interventions : 4 passages annuels programmés pour la régulation des pigeons, et pour la dératisation.

5 destructions de nid de frelons asiatiques ou européens.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le devis n° **2026-07** de **l'entreprise 4D** d'un montant de **3 110€ TTC**.
- **DE CHARGER** le Maire de signer tous les documents nécessaires.

2026-37. Déclassement du chemin n°41 du domaine public en domaine privé**3.5.7 - Déclassement**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses dispositions relatives au déclassement des voies communales,

Considérant que le chemin communal situé n°41 n'est plus affecté à la circulation générale du public,

Considérant que ce chemin est matériellement désaffecté et qu'il n'est plus utilisé comme voie de passage,

Considérant que deux acheteurs potentiels se sont manifestés pour acquérir respectivement les parcelles E 1228 et E 1229,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE CONSTATER** la désaffectation du chemin communal rural n°41.
- **DE PRONONCER** son déclassement du domaine public communal.
- **D'INCORPORER** le chemin n°41 au domaine privé de la commune.
- **D'AUTORISER** la cession du chemin aux deux acquéreurs potentiels selon les modalités suivantes :

Monsieur et Madame **Perrigault** parcelle **E 1228 0ha 01a 45ca** au prix de **2€ le m²**.

Monsieur et Madame **Michon** parcelle **E1229 0ha 00a 45ca** au prix de **2€ le m²**.

- **DIT** que l'acte sera établi par **Maître MILLOT-SONNET**, notaire à Villeneuve l'Archevêque à la charge des acquéreurs.

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire** à signer toutes actes et documents nécessaire à la cession.

2026-. **Aménagement de l'aire de jeux**

7.10-Divers

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réactualiser le devis.

2026-38. **Devis pour un rideau afin de séparer la salle des fêtes**

7.10-Divers

Monsieur le maire expose au conseil municipal, le devis de l'entreprise **ESL** n° **DEV-25-11372** d'un montant de **2 497.28 € TTC**, pour la pose d'un rideau afin de séparer la salle des fêtes en deux parties.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le devis n° **DEV-25-11372** de l'entreprise **ESL** d'un montant de **2 497.28€ TTC**.
- **DE CHARGER** le Maire de signer tous les documents nécessaires.

2026-39. **Convention de mutualisation CCVPO**

1.3-Convention de mandat

Monsieur le maire fait lecture du mail reçu de la CCVPO concernant le renouvellement de la convention de mutualisation, afin de permettre le remboursement de frais engagés pour la mise à disposition de personnels, moyens et matériels.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le maire à signer, avec des collectivités, toute convention de mise à disposition des moyens, personnels et matériels ;
- **DIT** que les modalités financières seront réglées dans le cadre de ladite convention dans la limite des crédits votés au Budget.

2026-. Demande de subvention association Amicale Siégeoise
7.5-Subventions

(Madame HARDY Marie-Line et Madame LAMARE Aurore étant indirectement concernées sortent de la salle et ne participe pas au vote)

Monsieur le maire expose au conseil municipal, que l'Amicale Siégeoise sollicite une demande de subvention pour ses différentes festivités pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité à la vue du changement de bureau de repousser la demande dans l'attente d'une assemblée générale + bilan.

2026-40. Convention avec l'ANTAI pour la mise en œuvre du procès-verbal électronique (PVe)

1.3-Convention de mandat

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux pouvoirs de police du maire,

Vu le Code de la route,

Vu la possibilité offerte aux collectivités territoriales d'adhérer au dispositif de procès-verbal électronique (PVe) mis en œuvre par l'ANTAI,

Considérant que le recours au procès-verbal électronique permet :

- D'améliorer l'efficacité et la rapidité du traitement des infractions,
- De sécuriser juridiquement les procédures,

Considérant que la mise en place de ce dispositif nécessite la signature d'une convention avec l'ANTAI, précisant les modalités techniques et organisationnelles de mise en œuvre,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la mise en place du procès-verbal électronique (PVe) sur le territoire de la commune.
- **D'APPROUVER** les termes de la convention à intervenir avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du dispositif PVe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

2026-41. Tarif location salle des fêtes**7.10 – Divers**

Monsieur Marandel propose au conseil municipal de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes, avec l'arrivée de la machine à glaçons.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'INSTAURER** les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} mai 2026,
- **INFORME** que tous les contrats signés, avant la date de cette délibération, ne seront pas soumis à la révision de prix.

La capacité maximum de la salle : 130 personnes

Meilleur confort : 80 personnes assises

	LOCATION par les ADMINISTRÉS	LOCATION par les PERSONNES EXTERIEURES à la COMMUNE
WEEK END 80 couverts	200,00 € Location vaisselle incluse	400,00 € Location vaisselle incluse
Vidéoprojecteur	25,00 €	25,00 €
Machine à glaçons	10,00 €	10,00 €
<i>Supplément chauffage : du 1^{er}/10 au 30/04</i>	<i>25,00 €</i>	<i>25,00 €</i>
Location à la journée Hors WEEK END seulement	80,00 €	200,00 €
Vidéoprojecteur	15,00 €	15,00 €
Machine à glaçons	5,00 €	5,00 €
<i>Supplément chauffage : du 1^{er}/10 au 30/04</i>	<i>15,00 €</i>	<i>15,00 €</i>
Participation des Associations au-delà de 3 Weekend de Gratuité	80,00 €	
Frais forfaitaires De ménage	100 € si l'intervention de l'agent d'entretien est nécessaire	

***Questions diverses :**

- **Lot jeux d'été** : L'épicerie souhaiterait savoir si la mairie aimerait participer aux récompenses pour leur jeu d'été. Le conseil municipal décide de participer à hauteur **de 2 bons d'achats de 100€ et 50€**.
- **Création des Commissions** : Monsieur le Maire souhaiterait savoir si certains conseillers municipaux seraient intéressés pour faire partie des commissions du CCVPO. Les personnes intéressées peuvent se manifester afin d'organiser la participation de la commune.
- **Commission Communale des impôts directs** : Monsieur le Maire rappelle qu'il recherche des volontaires pour faire partis de la commission communale des impôts directs, il faut 24 candidats, après vérification des conditions requises, la Directrice départementale des finances publiques procédera à la désignation des commissaires à partir de la liste fournie par le maire soit 6 titulaires et 6 suppléants. Elle peut, dans certaines situations, être amenée à procéder à des désignations d'office, notamment si le nombre de candidats est insuffisant, Monsieur le maire remercie les administrés intéressés de se manifester auprès de la mairie.
- **Commission électorale** : Afin de pouvoir vérifier la liste électorale au moins une fois par an, la mairie recherche 4 personnes soit 1 titulaire et 1 suppléant pour être délégué de l'administration et 1 titulaire et 1 suppléant pour être délégué du tribunal.
- **Participation citoyenne** : Monsieur le maire explique qu'afin de sécuriser au mieux notre village nous voulons solliciter nos administrés pour qu'ils s'inscrivent auprès de la mairie.
- **Table de ping-pong au square** : La famille Marandel père et fille se sont proposés de rénover la table de ping-pong à l'air de jeu bénévolement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.